

Dison, le 28 mars, 2107.

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Chers Collègues des Centres Culturels,

Chers Amies et Amis,

Avant de rappeler le contexte qui justifie la seconde rencontre – depuis Fosses, le 10 juin dernier – entre notre Ministre et notre secteur ; avant de donner la parole à Alda Gréoli et de permettre l'échange entre nous tous, il me faut rappeler que cette après-midi est d'abord celle d'un rendez-vous fixé par le décret régissant les Commissions d'avis.

Ce rendez-vous annuel peut paraître, aux yeux de certains, non essentiel, voire inutile.

Notons cependant – sans généraliser – que ce sont les personnes pensant ou disant de telles choses qui sont les premières à affirmer que le Ministère n'est qu'une grande tour où fonctionnaires, directeurs et administrateurs décident pour nous, pour nos publics et populations, en toute méconnaissance du terrain, celui de notre quotidien

Détrompez-vous ! Si, bien sûr, je ne peux parler au nom des autres Commissions, permettez-moi de vous dire que la Direction des Centres Culturels, que l'équipe qui l'anime, n'est pas composée d'hermétiques fonctionnaires, enfermés dans la certitude de posséder les clés du bon goût, de la bonne culture, de la règle considérée comme devant être imposée.

Non, tout au contraire, et les Membres de la 3 C peuvent en témoigner, Sophie, Célia, Muriel, Danny et, depuis peu, Cécile, sont sans cesse au contact de nos réalités, de nos préoccupations avec la volonté de les partager mais aussi de chercher les solutions les plus justes.

Permettez-moi donc de les remercier très sincèrement pour l'importance du travail accompli et leur disponibilité - voire leur dévouement - à la cause qui nous occupe. La multitude des rencontres sur le terrain évoqué dans le rapport qui vient de nous être présenté est parlante et démontre combien nous sommes loin de la caricature évoquée à l'instant.

Je viens de les prendre à témoins, je me dois également de les remercier, eux, les Membres de la 3 C, les anciens, les partis, les nouveaux et bienvenus, pour le travail dense et concret mené tout au long de l'année, pour leur détermination à assumer pleinement et en toute indépendance l'analyse de dossiers, parfois délicats, avec pour unique objectif, le respect de la règle mais sans oublier qu'au-delà du prescrit, des hommes, des femmes, des animateurs que nous sommes œuvrent à la définition d'un possible meilleur.

Comme chaque fois également, il me faut souligner l'énorme investissement de nombre d'entre eux dans les différents groupes de travail porteurs du décret et de son arrêté d'application.

Remercier, bien évidemment, le Service de l'Inspection, Freddy Cabaraux, toute l'équipe de terrain et, bien entendu, nos Inspecteurs référents, Luc qui, malgré de lourds problèmes de santé devant être son unique préoccupation, garde le contact et, avec, Brigitte et Vincent, nos inspecteurs "3 C", nous conseillent, nous contrarient – parfois – avec le souci de faire progresser le débat, d'enrichir la réflexion amenant, dans la plupart des cas, au consensus. En outre, permettez-moi - également - de remercier Jean-François Füeg, notre nouveau Directeur général du Service général de l'action territoriale. Ce nouveau service atteste de l'attention réservée à l'un de nos combats quant à la réforme nécessaire de l'Administration et l'impérieuse transversalité qui doit l'habiter. Ce n'est pas le titre qui fait la fonction mais il est incontestable que Jean-François, dès l'entame de sa nouvelle mission, il y a tout juste un an (ce n'était pas un poisson d'avril), s'est investi pour notre secteur comme il le fit dans "ses livres antérieurs" nous faisant profiter de sa grande connaissance du monde des bibliothèques dont le décret, d'ailleurs, peut être source d'inspiration dans nos manières de faire – voire – et il faut l'encourager – source de "ponts", de liens, de réseaux partagés, pour mieux faire notre métier.

Enfin, un ultime merci à nos Collègues de Dison – et Jérôme, en particulier – de nous recevoir chez eux pour cette rencontre importante et attendue. Merci donc à toutes et à tous.

### **Madame la Ministre,**

A Fosses, le 10 juin dernier, je vous disais: "Mais que le temps fut long depuis 2004 lorsque Fadila Laanan initiait les "Etats généraux de la Culture" en affirmant qu'il y avait urgence "***pour le Gouvernement de questionner les acteurs culturels, pour ajuster au mieux son action et pour travailler avec force dans un contexte éclairé***" et, j'égrenais, en les explicitant, la dizaine d'urgences prioritaires qui animaient le débat de l'époque tout en soulignant que l'acception de ce terme (URGENCE) devait, selon l'orateur du jour, appartenir à un "Dictionnaire politique" plutôt qu'au Larousse ou autres "Petit et Grand Robert".

Mais soyons de bon compte puisque – finalement – le décret sur les Centres Culturels fut bien voté, à l'unanimité du Parlement, en novembre 2013.

2014 ! Elections, nouvelle Ministre et – à nouveau – **attente, patience, non urgence** dans la volonté de cette dernière d'œuvrer audit décret – et ce, jusqu'en coup de théâtre – politique celui-là – du 11 avril 2016 – et l'entrée en scène bien culturelle quant à elle, d'Alda Gréoli !

### **Madame la Ministre,**

Dès l'entame de votre mandat, vous nous avez demandé quelques semaines pour prendre connaissance des dossiers mais, dès le 30 mai, vous receviez le Groupe de Travail issu de la 3 C dont les 2 ORUA (Astrac, ACC) et votre Administration rendant ainsi au mot "URGENCE" son sens premier.

Le 10 juin, face à Vous et votre équipe, dans le contexte connu de la pauvreté affligeante de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'accord du Gouvernement, scellant dans le béton, les moyens financiers, nous avons fait état du consensus validé à l'unanimité de la 3 C, dans toutes ses composantes : experts, Province, ORUA, Cocof, représentants des Centres Culturels, des Partis politiques, mais aussi des unions des Villes et des Communes, tant bruxelloises que wallonnes.

### Les positions de la 3 C étaient très claires :

- 1) Accorder la priorité aux plus petits Centres Culturels
- 2) Favoriser les anciens Centres Culturels locaux en leur permettant d'atteindre les 100.000 € sur la durée de leur Contrat-programme, soit en 5 ans. (Pour nombre d'entre eux c'est une augmentation de 100 %)
- 3) Pour les ex-CC locaux de catégorie 1 et + ; de même pour les "régionaux" sortants, le plafond serait fixé au subside actuel majoré de 20 % répartis également sur 5 ans. Les conventions sectorielles, pour autant bien sûr qu'elles fussent conformes aux critères légaux, seraient transformées en spécialisations.
- 4) Revenir à l'esprit, à la lettre **et donc au financement du Décret**, dès que possible.

Nous étions évidemment conscients que notre revendication – bien légitime – serait considérée, par certains Centres Culturels, comme insuffisante mais, soit chaque secteur revendiquait la totalité de ce qu'il considérait comme son dû et nous entamions la "Guerre des Pauvres" ou, nous acceptions que chaque pièce du puzzle soit considérée comme l'égal de l'autre et nous assumions cette solidarité si chèrement défendue dans nos discours habituels.

Répondant à l'urgence – toujours elle – vous nous avez tempérés en nous répondant que vous aviez écoutés mais que pour nous entendre, il allait falloir convaincre le Gouvernement d'augmenter votre dotation lors du conclave budgétaire d'octobre 2016.

En outre, vous vous engagez à nous revoir, à rencontrer l'ACC, l'Astrac, les 2 ensembles, le Groupe de travail autant de fois que nécessaire pour parfaire au mieux les accords possibles.

**Parole donnée, parole tenue** puisque - entre octobre et maintenant - ce ne sont pas moins de 15 réunions, avec vous et votre Cabinet, qui furent organisées dans cet esprit.

Concrètement, vous avez respecté nos accords et signifié vos décisions, fin de l'année, aux 7 Centres Culturels concernés pour les exercices 2016 et 17.

Hélas, il nous faut le rappeler, l'urgence de la rédaction des courriers ne fut pas la meilleure conseillère puisqu'un nombre d'erreurs ou d'imprécisions justifiaient une réunion de 3 heures, le 11 janvier dernier pour remettre les pendules à l'heure !

Si, à ce jour, l'essentiel a été rectifié, il reste quatre questions essentielles auxquelles vous vous êtes engagées à répondre aujourd'hui :

- 1) **Quid** de la reconnaissance de nouveaux Centres Culturels alors que les moyens nécessaires à l'application du décret sont insuffisants et que, si vous reconnaissez les "extensions de territoires", vous ne pouvez, pour l'instant, les financer ?
- 2) **Quid** de la reconnaissance des conventions sectorielles reconnues antérieurement à la signature du contrat-programme et leur intégration – à 100% du montant acquis – lorsqu'elles deviennent "Spécialisations". Pour être clair, à nos yeux, lesdites spécialisations ne peuvent être calculées dans le cliquet des 20 %. Ce principe ne s'applique évidemment pas aux nouvelles demandes.
- 3) **Quid** de l'affectation des moyens budgétaires 2017 non utilisés dans le cadre des 7 contrats-programmes ?
- 4) **Quid**, enfin, d'une réunion indispensable, à votre initiative, entre les Président(e)s des Commissions et des Directeurs de l'Administration les accompagnant, pour insister sur la nécessaire lecture des dossiers de "spécialisations" à la fois sous le prisme des règles sectorielles mais aussi et surtout, sous le prisme du décret des Centres Culturels

dans sa dynamique de transversalité, de **facilitatrice**, d'interface entre toutes les composantes culturelles et socio-culturelles.

**Madame la Ministre,**

avant de vous céder la parole et dans l'espoir de réponses précises, permettez-moi une sollicitation supplémentaire qui, à l'avenir, faciliterait le traitement des dossiers par la Direction des Centres Culturels: ne pourriez-vous imposer la tenue d'un cadastre permettant de connaître, à **tout moment**, ce que chaque Centre Culturel reçoit, que les moyens et/ou conventions **émargent** à l'audiovisuel, aux lettres, à la création artistique (théâtre, danse, cirque, arts plastiques,...) ou encore au patrimoine ou à l'éducation permanente?

En effet, à ce jour, ces données ne sont pas directement mobilisables alors que la 3 C en a besoin pour assurer l'analyse des dossiers à traiter et que vous en aurez la nécessité pour prendre vos décisions en toute connaissance de cause.

Enfin, et j'en termine, permettez-moi, car je ne l'ai pas encore fait, de vous remercier très sincèrement pour votre présence aujourd'hui mais aussi et surtout pour votre volonté d'aboutir malgré quelques coups bas, peu élégants ; **merci** pour votre grande disponibilité à nous recevoir et pour écouter nos revendications; **merci** pour la transparence des décisions qui jusqu'ici n'a jamais été prise en défaut; **merci** donc « *d'être entrée en scène et de jouer maintenant votre meilleur rôle, celui de la Ministre de la Culture avec, nous l'espérons, un grand « M » et un grand "C" » !*

Marc Baeken -- Président de la 3 C